



Avukat Sezai DEMİRBİLEK
Atatürk Mah Nedim Tombul Cad No: 42/1
ERZİNCAN
TURKEY

DEUXIÈME SECTION

CEDH-LF0.1eR
SY/ndu

Strasbourg, le 19 février 2021

Requête n° 38338/12
Yakar et autres c. Turquie

Maître,

J'accuse réception de votre lettre du 21 janvier 2021, ainsi que des documents annexés.

Ceux-ci ont été portés à la connaissance du Gouvernement qui aura la faculté de présenter des observations avant le 19 mars 2021. Ses observations éventuelles vous seront communiquées.

Vous trouverez ci-joint une lettre, datée du 18 février 2021, et ses annexes que m'a fait parvenir le Gouvernement. Vous êtes invité à me communiquer vos observations éventuelles à ce sujet avant le **19 mars 2021**.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

S. Naismith
Greffier de section

P.J.